

Alors que les libéraux essayent d'être bien pensants, humanitaires, comme l'est le représentant d'Egmont (M. MacDonald), ils refusent de regarder en face la société qui s'est développée dans notre pays. Ils refusent d'admettre que le fondement même de notre société est la cupidité auréolée et glorifiée à laquelle on donne le nom de libre entreprise. Nous avons, au nom de la libre entreprise, créé une société qui commence maintenant à réagir de plus en plus de la façon dont on a parlé ici. Cela provient de la recrudescence du vandalisme. En suggérant que nous devrions commencer à étudier les causes, je veux dire que nous devrions ouvrir un débat économique à la Chambre. Si nous voulons mater le crime, attaquons-nous à certaines des causes réelles de la pauvreté et de l'injustice qui semblent être inhérentes à notre société.

Je suis assez vieux pour être né à une époque où 80 p. 100 des Canadiens naissaient à la campagne. La plupart d'entre nous vivions dans des collectivités rurales plutôt saines. A moins d'aller dans de plus grands centres, nous pouvions vivre des années sans jamais voir un policier. Pourtant, dans le petit village dont parle l'article de journal, tout ce qui s'est passé c'est qu'on a augmenté l'effectif de la force policière. Nous sommes de plus en plus dépossédés de la vraie propriété ou du sentiment de participation à ce qui fait marcher notre économie. Lorsque des gens se sentent dépossédés, perdus et sans racines, cela saute aux yeux. Ils voient ceux qui ont en toute légalité concentré un contrôle et une richesse énormes. Ils sont au sommet. Le ressentiment va naître contre cette injustice fondamentale.

Aussi bonnes que soient les intentions de la résolution présentée par le député d'Egmont, créer un comité pour faire ce travail, n'accomplirait rien je pense. Il ne ferait rien de plus que les deux autres comités permanents ou spéciaux ou commissions royales de ces dernières années. Si le député désire réellement voir s'opérer une volte-face dans ce genre d'attitude, comme nous le voulons, nous qui avons pris comme position que le meurtre commis par l'État ne peut constituer une réponse au meurtre commis par un individu, il devrait demander à la Chambre de se concentrer sur ce genre de choses. Je sais que c'est là une ortie que les gens comme le député d'Egmont ne veulent pas saisir, mais s'il n'est pas disposé à s'engager fermement à s'occuper de ces choses et à reconnaître que nous sommes en présence d'une société qui se fonde sur la cupidité et la poursuite du profit, et qui ne peut faire autrement que susciter le crime parmi ceux qui ont été dépossédés, il n'atteindra pas l'objectif que, je le sais, il souhaite sincèrement.

M. Rod Blaker (Lachine-Bord-du-Lac): Monsieur l'Orateur, je trouve fort valable la motion du député d'Egmont (M. MacDonald). Bien que je sois d'accord avec certaines observations faites par les orateurs précédents selon lesquelles la création d'un comité parlementaire spécial ne serait pas nécessairement la meilleure façon de procéder dans ce cas, il me semble que les remarques du député valent qu'on s'y arrête. J'admire personnellement les égards dont fait preuve le député lorsqu'il traite du problème.

Administration de la justice

Ma mémoire peut me tromper, mais je crois savoir que le taux de récidive atteint près de 80 p. 100 dans le cas des personnes incarcérées durant plus d'un an. Lorsque la durée de l'emprisonnement est inférieure à un an, le taux de récidive est d'environ 20 p. 100. Si l'on considère un autre aspect de la question globale de la répression des crimes, il est presque étonnant de constater que dans toute tentative de corriger une personne, et la punition n'est sûrement pas le seul aspect du crime qui nous intéresse, et de la ramener à la vie normale et productive du citoyen, l'une de nos principales préoccupations c'est de mettre cette personne dans le même bâtiment et dans le même milieu que les criminels endurcis.

Il ne fait aucun doute que, peu important nos intentions face à la répression du crime, il est juste d'accuser le système pénitentiaire d'être une école de criminels. En toute justice, il faut mentionner les autres aspects du régime pénitentiaire et les efforts considérables qu'on a faits pour corriger et améliorer la situation. Toutefois, le problème justifie encore pleinement par son ampleur les observations du représentant d'Egmont.

Je veux souligner encore une fois l'observation qu'a faite le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan). Et je le dis avec tout le respect que je dois au député d'Egmont (M. MacDonald), mais je lui demande aussi de bien vouloir reconnaître que c'est une pratique fort répandue auprès de certains députés que celle de profiter de la moindre évasion pour se faire du capital politique. Ils pensent aux médias. Cette attitude ne rapporte rien à personne. Il n'y a certainement aucun avantage pour la société à ce que chaque évasion soit utilisée à des fins politiques. Il est tout à fait regrettable que cette pratique se perpétue.

La motion du député ne saurait arriver à un moment plus propice. Comme il le sait peut-être, aujourd'hui débute une conférence nationale de trois jours portant sur les services aux jeunes en matière de prévention du crime; la réunion se tient au Centre de conférences du gouvernement et regroupe des représentants des ministères fédéraux, des gouvernements provinciaux et des organismes bénévoles. Cela illustre le bien-fondé de ce qui est proposé dans la motion du député. On espère bien que l'expérience acquise par la tenue de telles conférences sera très utile en nous permettant de progresser davantage dans la réalisation de l'objectif en vue, soit la prévention du crime et le fait d'empêcher des individus de devenir des criminels.

Je serai plus bref que j'en avais l'intention, monsieur l'Orateur. Je songeais à discuter les mesures prises par le ministre du solliciteur général ou de concert avec d'autres ministères en matière de prévention du crime chez les jeunes. Je me contenterai de dire que l'ensemble des activités du ministère, ainsi que des autres ministères, portent sur la prévention de la délinquance en mettant au point des procédures avant l'entrée du jeune dans le cycle du droit pénal, l'expansion des relations entre la police et la collectivité et des activités innovatrices dans le rôle de la police, l'accroissement du rôle correctif dans la collectivité et la mise au point d'une planification de la main-d'œuvre en diversifiant l'utilisation des ressources humaines pour défendre la société. Je pourrais, entre parenthèses, mentionner l'étude à laquelle le député d'Egmont a fait allusion.